

Ransomware : trois cyber criminels sur quatre prêts à négocier la rançon

Denis JACOPINI



vous informe

Trois cyber
criminels sur
quatre prêts à
négocier la
rançon

Les auteurs de ransomware (logiciels rançonneurs) ne sont pas complètement fermés au dialogue.

Ces conclusions se basent sur une récente expérience détaillée dans le rapport F-Secure Evaluating the Customer Journey of Crypto-Ransomware and the Paradox Behind It (« Évaluation de l'expérience utilisateurs des victimes de logiciels rançonneurs, récit d'un paradoxe »). Cette étude a pour but d'évaluer « l'expérience utilisateur » de cinq logiciels rançonneurs actuels, dès lors que s'affiche le message réclamant la rançon. Elle retrace les différentes interactions ayant lieu avec les pirates.

Plusieurs conclusions émergent de ce rapport. Tout d'abord, les interfaces utilisateur de logiciels rançonneurs les plus professionnelles ne sont pas nécessairement celles qui offrent le « suivi » le plus adapté.

Les pirates utilisant ransomware sont souvent disposés à négocier le prix de la rançon. Pour trois des quatre logiciels rançonneurs, ils se sont montrés prêts à négocier : la rançon a été revue à la baisse, de 29% en moyenne. Les dates limites, quant à elles, ne sont pas nécessairement gravées dans le marbre. 100% des groupes contactés ont accordé un report de la date limite. L'un des groupes a déclaré qu'une entreprise avait fait appel à lui pour hacker une autre entreprise.

Le rapport souligne également le paradoxe des logiciels rançonneurs : *« D'un côté, les auteurs sont des criminels sans scrupules, mais de l'autre, ils doivent établir un degré relatif de confiance avec la victime et être prêts à offrir certains niveaux de « services » pour que cette dernière effectue finalement le paiement »*. Les groupes utilisant des ransomware fonctionnent sur le modèle des entreprises : ils possèdent un site internet, une FAQ (Frequently Asked Questions – Foire aux questions), des « essais gratuits » pour le déchiffrement de fichiers et même un chat d'assistance.

« Nous lisons chaque jour des histoires au sujet de logiciels rançonneurs... Dernièrement, le mot 'épidémie' a été employé pour faire état de l'ampleur des attaques », explique Sean Sullivan, Security Advisor chez F-Secure. « Nous avons voulu proposer une approche différente face à ces attaques en masse, et également rappeler aux particuliers et aux entreprises ce qu'il est possible de faire pour se protéger de ce type de menaces. Avant même d'être victime d'une attaque, il faut adopter plusieurs réflexes-clés : la mise à jour des logiciels, l'utilisation d'un bon logiciel de cyber protection, la vigilance face aux e-mails suspects et surtout, des sauvegardes régulières ».

Article original de itrmanager



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

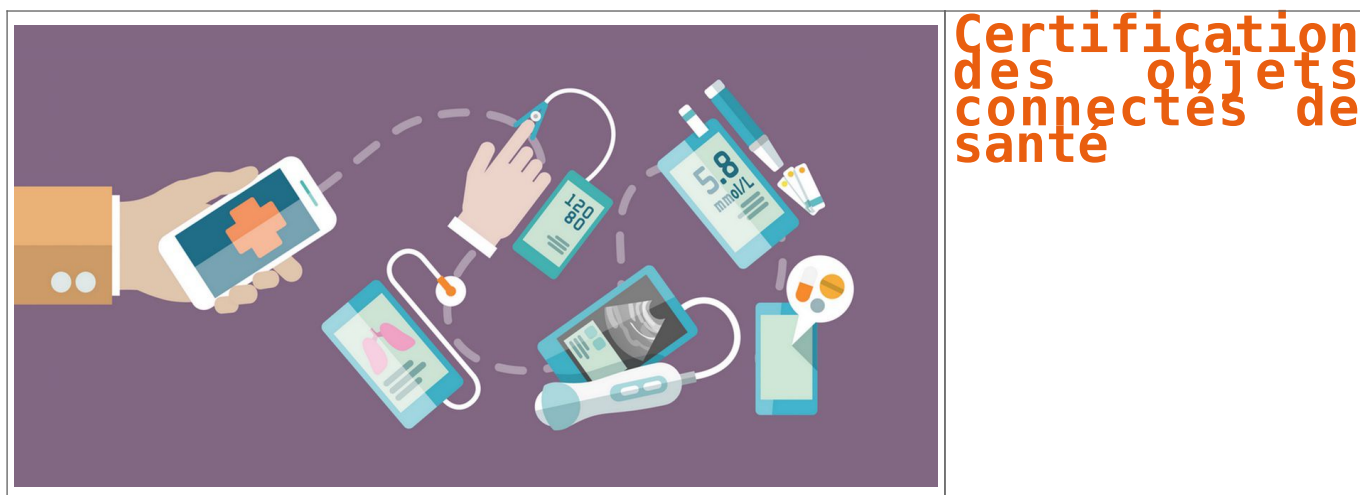


[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Ransomware : trois cyber criminels sur quatre prêts à négocier la rançon

Certification des objets connectés de santé – Web des Objets



De l'objet connecté de bien-être à l'objet connecté de santé : une certification qui a du sens

Très répandus sur le marché, les objets connectés de bien-être ont pour vocation de développer un état de satisfaction morale ou physique, sans obligation de mesurabilité ni de résultats cliniques. Les données de bien-être peuvent être observées sur le long terme pour mieux déterminer l'état de santé d'un patient. De nombreux objets connectés de santé sont en développement, afin de fournir des données quantifiables et médicalement fiables. L'usage de ces objets se fait notamment dans un but nommé le « quantified self ». C'est une collaboration entre utilisateurs et fabricants d'outils qui partagent un intérêt pour la connaissance de soi à travers la mesure et la traçabilité de soi. Des objets connectés tels que la balance Polar connectée pour suivre son poids ou le capteur Withings Go permettant de mesurer son activité physique et de suivre ses cycles de sommeil sont des outils qui s'intègrent dans cette démarche.

« La frontière entre les domaines du bien-être et de la santé va s'estomper. L'objectif est que demain, les gens disent que c'est eux qui prennent soin de leur santé, avec l'aide de leur médecin et non plus leur médecin seul. Le patient devient expert, le médecin va devoir le prendre comme un partenaire. »

Cédric Hutchings, PDG de Withings (Cahiers IP n°2 : Le corps, nouvel objet connecté).

L'objet connecté de santé en tant que dispositif médical, qu'est-ce que c'est ?

Les objets connectés de santé sont classés dans la catégorie des dispositifs médicaux pour l'ANSM et la CNIL. Adrien Rousseaux, expert en protection des données à caractère privé à la CNIL, apporte des éléments permettant de mieux comprendre les enjeux de la certification.

Selon l'ANSM, est considéré comme **dispositif médical** « tout instrument, appareil, équipement, logiciel, matière ou autre article, utilisé seul ou en association, y compris le logiciel destiné par le fabricant à être utilisé spécifiquement à des fins diagnostique et/ou thérapeutique, et nécessaire au bon fonctionnement de celui-ci. Le dispositif médical est destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins de diagnostic, prévention, contrôle, traitement ou atténuation d'une maladie, d'une blessure ou d'un handicap ; mais aussi d'étude ou de remplacement ou modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique. Son action principale vultue dans ou sur le corps humain n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais sa fonction peut être assistée par de tels moyens » (directive européenne 93/42/CEE).

Pour la CNIL, c'est l'utilisation ou l'exploitation des données recueillies par les objets connectés de santé, ou de bien être, qui fait intervenir la loi Informatique et Libertés.

Il n'y a pas de définition dans la loi française d'une donnée de santé permettant de la distinguer de la donnée de bien-être. Mais le **règlement européen relatif à la protection des données personnelles**, adopté le 14 avril dernier, et qui sera applicable en 2018, apporte une définition légale qui toutefois n'est pas opposable (ne peut être utilisée comme argument juridique) mais le sera d'ici son application. L'article 4 de ce règlement européen définit les données de santé comme « les données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris les prestations de services, de soins de santé qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne. »

Des objets connectés de santé sont déjà commercialisés en tant que dispositifs médicaux :

Le **Tensiomètre Bluetooth de Withings** se connecte aux smartphones et mesure la pression systolique, diastolique ainsi que le rythme cardiaque. Cet appareil a obtenu la certification européenne CE, il est donc certifié comme dispositif médical.

L'**électro-stimulateur connecté MyTens** de BewellConnect développé avec le laboratoire Visiomed se connecte aux smartphones et stimule des zones précises du corps avec des électrodes pour réduire les douleurs. Il est remboursé par la sécurité sociale, donc reconnu comme dispositif médical.

MyECG, l'**électrocardiogramme connecté** de BewellConnect développé avec le laboratoire Visiomed se connecte au smartphone et mesure la fréquence cardiaque. Il a reçu le marquage CE, ce qui en fait également un dispositif médical certifié.



Tensiomètre sans fil de Withings, MyTens et MyECG de BewellConnect (Visiomed)

Quelles étapes pour certifier un objet de santé, dispositif médical ?

Afin de certifier un objet connecté comme dispositif médical, le fabricant doit d'abord constituer un dossier auprès d'un **organisme notifié**. Ce dernier évalue la conformité aux exigences essentielles et délivre le certificat européen de marquage CE.

La donnée de santé cible un risque de maladie. Les données issues d'un dispositif médical certifié peuvent être utilisées par un professionnel de santé. Les formalités auprès de la CNIL ne sont pas les mêmes pour un traitement de données de bien-être et un traitement de données de santé. En effet, les données de santé sont dites "sensibles" d'après l'article 8 de la loi Informatique et Libertés. Pour un objet connecté de bien-être, ne comportant donc pas de données de santé ou pour lequel le consentement de l'utilisateur est demandé, **les formalités sont déclaratives**. Même si le traitement des données doit respecter la loi Informatique et Libertés (notamment le respect des droits des personnes à pouvoir s'opposer, à pouvoir rectifier ou tout simplement à pouvoir être informé et la mise en place de mesures de sécurité adaptées), l'entreprise doit simplement signaler les modalités d'usage à la CNIL. Pour les objets connectés de santé, ou de bien-être utilisant des données de santé, les **formalités nécessitent une autorisation de la CNIL** avant de pouvoir proposer le service délivré par l'objet connecté. En moyenne, les procédures prennent de 2 à 6 mois selon la disponibilité du responsable de traitement. Ce dernier est la personne ou l'entité qui définit le service proposé par un dispositif médical, et donc qui gère la transmission de données générées par ce dispositif médical à un serveur, le stockage des données, etc. Un certain nombre d'informations sont à fournir à l'usager d'après l'article 32 de la loi informatique et libertés. « La personne auprès de laquelle sont recueillies les données à caractère personnel la concernant est informée, sauf si elle l'a été au préalable, par le **responsable de traitement** ou son représentant :

- De l'identité du responsable de traitement (qui va effectuer les traitements sur les données)
- Des finalités poursuivies par le traitement
- Du caractère obligatoire ou facultatif des réponses
- Des conséquences éventuelles d'un défaut de réponses (par exemple le service ne pourra pas être rendu dans son intégralité)
- Des destinataires ou catégories de destinataires des données
- Des droits de l'utilisateur sur ces données »

Le site de la CNIL propose un **générateur de mentions "informatique et libertés"** équivalent aux mentions légales.

Les intérêts de la certification pour l'utilisateur et le distributeur

Toutes ces démarches visent à protéger l'utilisateur de tout mésusage des dispositifs médicaux. C'est cette « digitalovigilance » qui garantit une communication maîtrisée des données de santé aux personnes souhaitées. L'usager ayant enregistré des données doit avoir connaissance des destinataires s'il y a transmission et il doit pouvoir maîtriser à qui il envoie quelles données.

Sur de nombreux appareils, le système d'API (Application Programming Interface = interface pour l'accès programmé aux applications) permet à l'utilisateur de partager la donnée qui a été générée par un capteur avec un nouveau service, une application. Il peut à tout moment déconnecter les applications pour que les données cessent d'être transmises.

De nombreuses données transmises par les dispositifs médicaux peuvent être très utiles, dans le cadre de la recherche notamment. L'intérêt majeur de la certification des données de santé est donc qu'elles peuvent être utilisées par des professionnels de santé. De plus, un objet certifié dispositif médical peut être vendu en pharmacie : il peut être prescrit par un professionnel de santé et donc potentiellement pris en charge par la sécurité sociale.

Bluetens et Beta-Bioled : deux objets connectés vers la certification



Electrostimulateur connecté Bluetens / Test sanguin portable connecté Beta-Bioled

La société **Bluetens** a développé un **électrostimulateur connecté pour soulager la douleur et se relaxer**. Son objectif premier est de créer un objet de santé qui se définit par sa fonction et son utilité. Il doit apporter plus que de l'analyse ou de la collecte de données. L'objectif est un réel changement d'état de l'utilisateur, l'objet doit avoir un impact remarquable sur la santé. L'électrostimulateur Bluetens est certifié ISO 13485 par une société de certification qui effectue un audit d'une part auprès de l'entreprise Bluetens, et d'autre part sur l'objet connecté de santé. Dans ce cas, c'est l'entreprise allemande TÜV agréée par les autorités européennes qui a certifié l'objet. L'ISO 13485 atteste que l'entreprise Bluetens respecte bien les normes nécessaires à l'élaboration de dispositifs médicaux. Cet appareil est donc certifié d'utilité médicale. Le but de l'entreprise étant de le distribuer le plus largement possible, il est vendu dans les enseignes de grande distribution spécialisées telles que Darty ou la Fnac.

De son côté, la société **Archimej Technology** est en train de développer **Beta-Bioled, un test sanguin portable et connecté**. Cette entreprise cherche à insérer sur le marché des dispositifs médicaux en franchissant toutes les étapes de la certification jusqu'à obtenir les agréments de la sécurité sociale pour que l'appareil puisse être remboursé. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'asseoir la crédibilité de Beta-Bioled face aux utilisateurs et au corps médical. Le processus de certification passe ici par 3 étapes dont la première est la formation auprès d'organismes spécialisés. Le biocluster Genopole leur apporte les conseils sur les questions de biotechnologies et Medicen facilite l'insertion d'innovations dans le domaine de la santé humaine vers les marchés industriels. La seconde étape, une fois l'objet conceptualisé et réalisé, consiste à réaliser des essais cliniques avec quelques milliers de tests dans des structures médicales. Enfin, l'objet sera certifié uniquement lorsque la Haute Autorité de Santé (HAS) aura validé toute la procédure. Et pour assurer une diffusion optimale dans le parcours médical, Archimej Technology souhaite obtenir l'agrément LPPR (Liste des Produits et Prestations Remboursables), qui permettra un remboursement de Beta-Bioled par l'Assurance Maladie. Ce parcours du combattant assurant une crédibilité et une valeur médicale peut prendre plusieurs années : l'objectif de mise sur le marché est fixé à 2018. En premier lieu, il sera distribué aux professionnels de santé (urgences, SAMU, maisons de retraite...). Ensuite la vente sera ouverte au grand public pour les malades chroniques, invalides légers ou seniors ne pouvant se déplacer en laboratoires. A terme l'objectif est de cibler les pharmacies comme canaux de distribution.

Article original de Charles Deyrieux



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

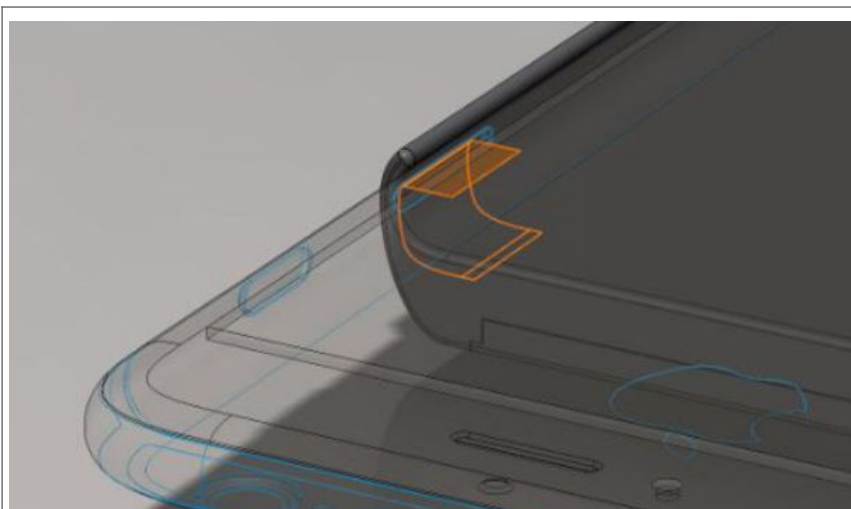
- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphoniques, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous

Réagissez à cet article

Snowden conçoit une coque d'iPhone anti-espionnage – L'Express L'Expansion



Snowden conçoit
une coque
d'iPhone anti-
espionnage

Cette coque a pour objectif de protéger les données de nos smartphones. Un premier prototype sera rendu public d'ici un an.

Edward Snowden continue son combat contre la surveillance. L'ancien analyste de la NSA et lanceur d'alerte, qui a levé le voile sur les pratiques d'écoute massive à travers le monde, travaille à la réalisation d'une nouvelle coque d'iPhone. Son atout: elle est capable de protéger les données du téléphone qu'elle abrite.

Pour ce projet, Edward Snowden s'est associé au hacker Andrew « Bunnie » Huang. Dans un rapport, les deux hommes précisent que le mode avion est loin d'être efficace contre le piratage. « Croire au mode avion d'un téléphone hacké équivaut à laisser une personne ivre juger de sa capacité à conduire », indiquent-ils.

Contrôler les signaux envoyés à l'iPhone

Le système, encore au stade d'étude, a été présenté à l'occasion d'une conférence le 21 juillet. L'objet est un périphérique sous logiciel libre qui se pose à l'emplacement de la carte SIM. Il permet ensuite de contrôler les signaux électriques envoyés aux antennes internes du téléphone et donc de savoir si le téléphone partage des informations avec des tiers, sans que vous en soyez conscients.



Une alerte est envoyée dès lors qu'une transmission anormale est détectée.

Mashable explique que « lorsque le mode avion est activé et que les connexions réseaux sont supposées être désactivées, une alerte est envoyée dès lors qu'une transmission anormale est détectée ». L'anomalie repérée, le périphérique peut même éteindre le téléphone immédiatement.

Journaliste, activiste et lanceur d'alerte

L'outil, dont le premier prototype devrait être rendu public d'ici un an, a été pensé pour venir en aide aux journalistes, activistes et lanceurs d'alerte « pour détecter quand leurs smartphones sont surveillés et trahissent leurs localisations ».

Le programme d'espionnage américain de la NSA, révélé par Edward Snowden a, permis la collecte de données personnelles de millions de citoyens, ainsi que des institutions et chefs d'Etats étrangers. Ces révélations ont montré que ces collectes dépassaient le cadre de la lutte nécessaire contre le terrorisme ou contre les autres risques géopolitiques.

Article original de l'express



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Usages et attentes des Français à l'égard du digital en matière d'information sur leur santé

6



Dans un monde de santé de plus en plus connecté et digitalisé, 4 français sur 10 restent insatisfaits des informations santé qu'ils trouvent sur internet. A la veille du lancement par le laboratoire pharmaceutique MSD d'une nouvelle plateforme digitale d'information médicale, le groupe et Ipsos se sont intéressés aux usages et attentes des Français à l'égard des informations médicales trouvées sur internet.



Article original de Ipsos



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

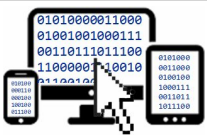
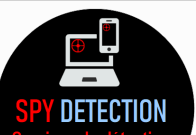
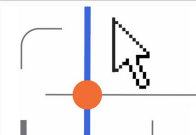
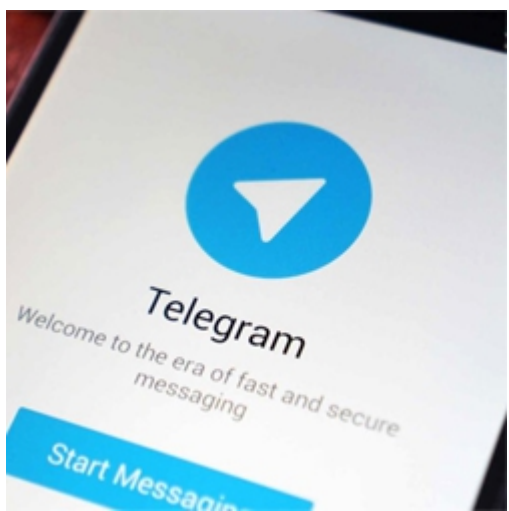


[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Usages et attentes des Français à l'égard du digital en matière d'information sur leur santé

15 millions de comptes Telegram d'Iraniens piratés

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
		15 millions de comptes Telegram d'Iraniens piratés			

Une ancienne faille non corrigée dans Telegram aurait permis de mettre la main sur des millions d'informations d'utilisateurs Iraniens.

Des chercheurs en sécurité informatique ont annoncé à l'agence de presse Reuters que l'application Telegram avait subi une attaque informatique qui a donné l'occasion aux malveillants de mettre la main sur 15 millions de données d'utilisateurs Iraniens.

Pour rappel, Telegram a été fondé en 2013 par le Russe Pavel Durov. Cet outil de messagerie permet de rendre « illisible » des communications entre personnes autorisées (sauf si groupe publique). Pour cela, les communications sont chiffrées. Dans les options de l'application : chiffrer les messages, auto destruction des textes...

Collin Anderson et Claudio Guarnieri, les deux chercheurs travaillent entre autres pour Amnesty International, ont expliqué que la vulnérabilité est exploitable via son utilisation des SMS. Une faille qui avait pourtant été révélée en 2013 par Karsten Nohl. Selon les deux chercheurs, les utilisateurs Iraniens ont été touchés par une infiltration qui a peut-être permis à des « espions » de mettre la main sur les informations de 15 millions d'utilisateurs de ce pays.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été](#)

[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

[Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

[Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ?](#)

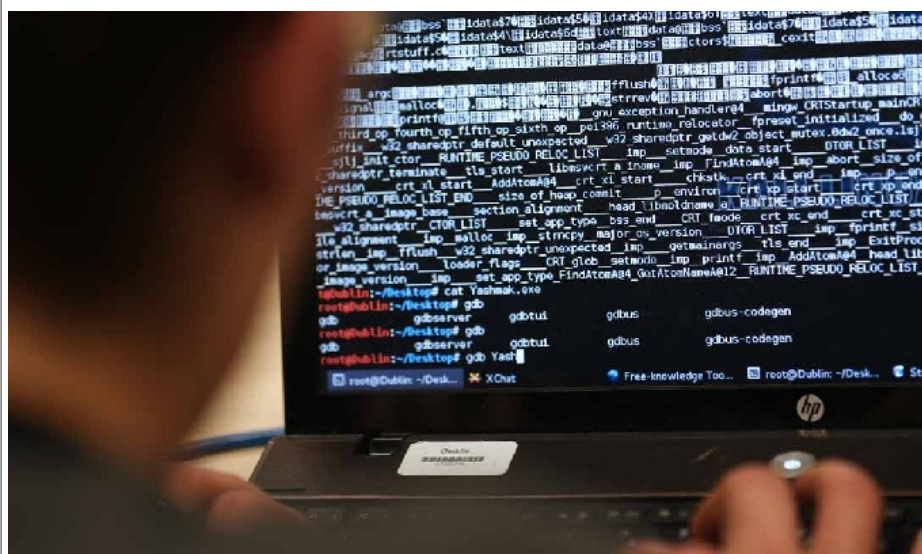
[Portez plainte mais d'après quel article de loi ?](#)

[Attaques informatiques : comment les repérer ?](#)

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Original de l'article mis en page : Piratage de comptes

Cyberattaques terroristes déjouées au Maroc



Cyberattaques
terroristes
déjouées au
Maroc

Des cyberattaques de sites étatiques planifiées par des individus soupçonnés d'avoir des penchants extrémistes et des relations avec Daech ont été déjouées dans le Royaume du Maroc grâce à une vaste opération antiterroriste qui a abouti à l'arrestation et la garde à vue de 52 personnes.

Selon un communiqué du ministère de l'Intérieur cité par des médias locaux, dont le *Matin.ma*, ainsi que le quotidien ivoirien *Fraternité Matin*, cette opération antiterroriste a été menée sous la houlette du parquet général et visait 343 individus.

Outre des projets terroristes ciblant des centres de loisir, des festivals, des établissements sécuritaires du Royaume, des cyberattaques à un niveau de préparation bien avancée devaient être dirigées contre les institutions marocaines. Objectif? Bloquer le fonctionnement des structures étatiques et paralyser l'économie.

D'autres personnes arrêtées par les forces de police marocaine sont soupçonnées de recruter des combattants mineurs via les réseaux sociaux.

Article original de Alselme AKEKO



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

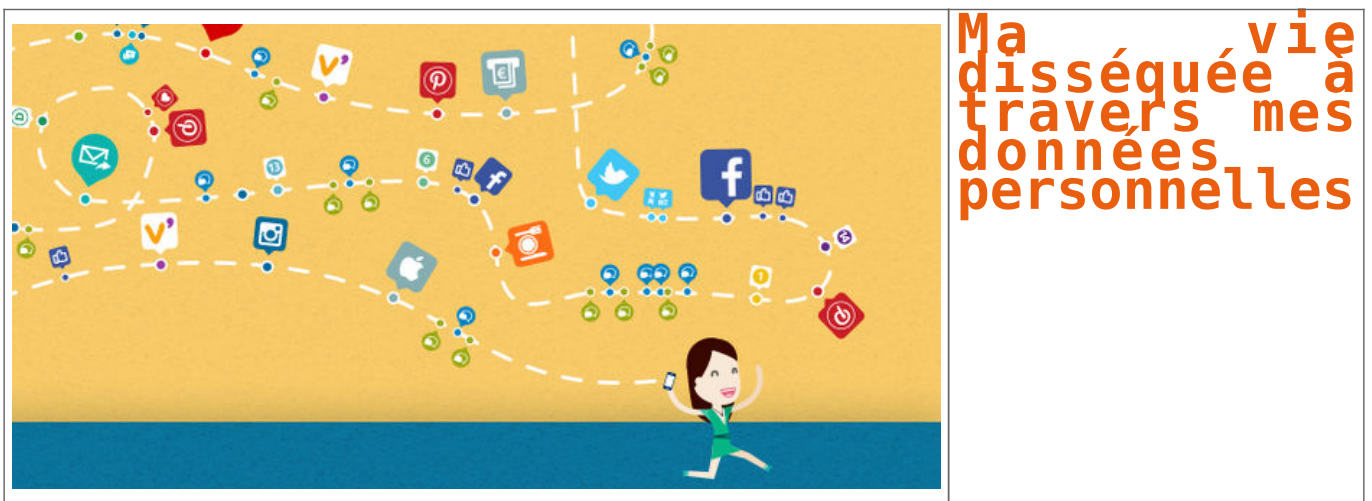
- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Ma vie disséquée à travers mes données personnelles



Nous aurions pu penser que l'affaire des fuites de données du Panama Papers et du cabinet d'avocats Mossack Fonseca aurait permis à ces derniers de comprendre ce qu'était la sécurité informatique ! Raté !

Mossack Fonseca, pour rappel, un cabinet d'avocats basé au Panama qui a connu des fuites de données, voilà quelques mois. Des juristes qui cherchent des opportunités économiques aux entreprises, banques, artistes, politiques et sportifs ayant de l'argent à placer... hors de leur juridiction fiscale nationale.

Plusieurs fuites de données avaient été révélées en mars 2016, visant les clients de cette entreprise d'Amérique Centrale. Je vous expliquais comment, en quelques clics de souris et l'ami Google, j'avais pu accéder à plusieurs dizaines de milliers de CV, sauvegardés dans le portail web de « Monseca », comme du vulgaire papier. La presse Internationale, via les Panama Papers avaient diffusé des centaines d'informations sur des « VIP » ayant tenté de cacher à l'administration fiscale l'argent qu'ils possédaient.

Six mois plus tard, nous aurions pu penser que ces « professionnels » avaient pris quelques cours, du moins d'éducation numérique, pour protéger leurs sites Internet. Raté ! D'abord le noyau Linux qui fait tourner leur serveur. Un pirate Russe leur a stipulé, sur Twitter, qu'il datait toujours de 2013. Autant dire qu'il s'est empressé de lancer une petite attaque, histoire de réveiller ses interlocuteurs. Une autre fuite, cette fois avec le fichier phpinfo.php, accessible d'un clic de souris, offrant à qui sait le lire, des données pouvant être exploitées à des fins malveillantes.

A noter que de nouvelles révélations sont annoncées dans cette affaire du Panama Papers. Du blanchiment d'argent et du détournement concernant des hommes d'affaires, en Afrique !

Article original de Damien Bancal



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

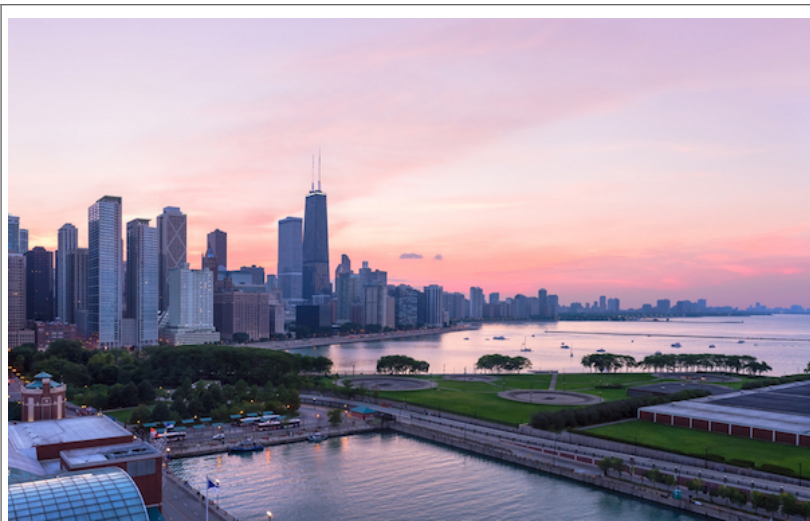


[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : ZATAZ Fuites de données : le site des avocats de Mossack Fonseca, encore ! – ZATAZ

Quelques domaines d'application du Big Data dans les Comment les données améliorent les services communaux | L'Atelier : Accelerating Innovation



Quelques domaines
d'application du
Big Data



Original de l'article mis en page : Comment les données améliorent les services communaux | L'Atelier : Accelerating Innovation

150 Go de données médicales volées seraient dans la nature !



150 Go de données médicales volées seraient dans la nature !

Un pirate (ou un groupe) aurait mis en ligne 150 Go de données médicales d'un réseau de cliniques d'urologie américain, contenant des données précises sur le suivi de patients. Une tendance de plus en plus répandue outre-Atlantique.

Les données médicales semblent prisées des pirates. Un (groupe de) pirate(s), nommé Pravvy Sector, aurait ainsi mis en ligne 150 Go de données médicales d'un réseau de cliniques d'urologie de l'Ohio, rapportait hier Motherboard. Le contenu trouvé concernerait à la fois les cliniques elles-mêmes (avec des données sur ses ressources humaines) et les patients, avec des indications précises sur leur suivi médical, leur traitement ou encore leurs informations d'assurance.

Motherboard a contacté trois patients présents dans le fichier identifié, dont deux ont pu confirmer que les informations publiées étaient exactes pour eux. L'origine des données, qui semblent bien venir du réseau de cliniques lui-même, n'a pas pu être confirmée. Contactée par le site américain, l'organisation n'a pas encore répondu à ses demandes de commentaires. Bien avant cette publication, Pravvy Sector aurait été en quête de reconnaissance, contactant directement certains médias avec les contenus de « fuites » précédentes. Mais le plus important est la tendance que deviennent les incidents liés aux données médicales. Comme le relève The Verge, 49 intrusions affectant plus de 500 personnes ont été signalées dans le secteur médical, depuis le début de l'année.

En juin, une autre fuite présumée concernait 655 000 enregistrements médicaux, via plusieurs organismes. Si l'ensemble des données n'a pas pu être authentifié, un échantillon l'avait été à l'époque par Motherboard. Contrairement à la publication de Pravvy Sector, les informations étaient cette fois vendues sur un site spécialisé.

Article original de Guénaël Pépin



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : États-Unis : 150 Go de données médicales seraient dans la nature